

Plan de Déplacement (PDAN)

PDAN, la mobilité durable

PDAN, REPENSER DURABLEMENT LES DÉPLACEMENTS DU GRAND NOUMÉA

Le Plan de Déplacement de l'Agglomération Nouméenne (PDAN) relève d'une démarche de type « Plan de Déplacement Urbain » adaptée au contexte local.

Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) est le Maître d'Ouvrage de cette démarche intercommunale.

Etant l'autorité organisatrice des transports, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa gère les actions du PDAN en faveur des transports publics.

Il s'agit d'un document visant à la définition de la politique des déplacements sur le territoire à différents horizons : court terme (5 ans) et moyen terme (10 ans). L'objectif poursuivi est d'améliorer et maîtriser les déplacements pour répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises.

Tous les modes de déplacements sont pris en compte ainsi que tous les multiples enjeux sous-jacents à cette problématique de déplacement : urbains, sociaux, économiques, aménagement du territoire, environnement.

Le système de déplacements n'étant pas une fin en soi mais un moyen mis à la disposition des habitants pour participer à la vie de la ville, le PDAN doit s'inscrire dans une stratégie de développement plus globale de l'agglomération.

La ville de Nouméa avait déjà fait l'objet d'un PDU en 1996. En revanche, il s'agit d'une démarche nouvelle pour l'agglomération du Grand Nouméa dans la mesure où aucune démarche de planification n'a été menée jusqu'à présent à cette échelle dans le domaine des transports, ou plus généralement de l'aménagement du territoire.

UN PLAN D'ACTION À COURT TERME POUR GÉRER L'URGENCE ET PRÉPARER L'AVENIR

Le court terme (de 3 à 5 ans) : les actions retenues incluent largement le souci de favoriser la mise en

place effective de l'intercommunalité, qui a vocation de porter les politiques de mobilité à l'échelle des quatre communes pour assurer une évolution durable des conditions de déplacements au sein du Grand Nouméa.

Il s'agit là de l'enjeu majeur du court terme, constituant le socle des outils qu'il est urgent de mettre en œuvre : planification des déplacements et évaluation de la planification, suivi PDAN, mise en place d'un observatoire des déplacements, etc...

LES ACTIONS À COURT TERME

- ▶ Mettre en place une Autorité Organisatrice des Transports (AOT) à l'échelle du Grand Nouméa
- ▶ Établir un plan de communication et de sensibilisation
- ▶ Mettre en place un observatoire des déplacements tous modes
- ▶ Réaliser une enquête Ménages-Déplacements
- ▶ Lancer les études de faisabilité du transport collectif en site propre (TCSP)
- ▶ Lancer les études préliminaires à la mise en place de navettes maritimes
- ▶ Poser les bases d'un réseau de transport collectif d'agglomération
- ▶ Réaliser des aménagements de voirie en faveur des TC
- ▶ Améliorer la qualité de service
- ▶ Hiérarchiser le réseau viaire
- ▶ Assurer un maillage Est-Ouest de la voirie à l'intérieur de Nouméa
- ▶ Harmoniser la tarification du stationnement au centre-ville de Nouméa
- ▶ Réaliser un schéma piéton et PMR sur l'agglomération du Grand Nouméa
- ▶ Réaliser un schéma « modes doux » d'agglomération

UN PLAN D'ACTION À LONG TERME POUR METTRE EN PLACE LES FACTEURS DE RÉUSSITE DU TCSP

Les moyen et long termes (de 5 à 10 ans et plus) : après 5 ans, le PDAN devra trouver un second élan. La mise en service du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ne constitue qu'un élément d'un plan global et cohérent, dont il faut mettre en place les facteurs de réussite : la restructuration du réseau de bus, l'intermodalité, la mise en service de parcs relais, la rationalisation de l'offre de stationnement en centre-ville, la requalification des autoroutes urbaines en boulevards urbains, etc.

LES ACTIONS À MOYEN ET LONG TERMES

- ▶ Restructurer l'ensemble du réseau de bus à la mise en service du TCSP
- ▶ Favoriser l'intermodalité, développer une politique de pôles d'échanges et de parcs relais
- ▶ Proposer une Information performante aux voyageurs

- ▶ Développer un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV)
- ▶ Assurer l'accessibilité des personnes handicapées
- ▶ Mettre au point les principes de tarification des transports collectifs
- ▶ Moderniser le matériel roulant (TC)
- ▶ Institutionnaliser une offre de taxis collectifs
- ▶ Réorganiser l'offre de stationnement dans le centre de Nouméa
- ▶ Définir les principes de tarification du stationnement